



CATALOGUE DES DONNEES pour la création d'un compte et l'immatriculation de copropriétés

**Syndics
bénévoles ou
coopératifs**



DONNEES POUR LA CREATION DE COMPTE

Informations sur le représentant légal	Civilité nom prénom
	Adresse électronique
	Téléphone
	Adresse postale
Webservices	Informations (facultatives) sur le certificat utilisé pour les appels en webservice



DONNEES POUR L'IMMATRICULATION DE COPROPRIETES

Données d'identification de la copropriété	Nom de la copropriété
	Date du règlement de copropriété
	SIRET du syndicat de copropriétaires
	Adresse de référence, adresses complémentaires (facultatives) - Voie, lieu-dit, code postal, commune - Parcelles cadastrales (Obligatoire uniquement en cas d'adresse non géolocalisée cf. <u>zoom au dos</u>)
	Syndicat principal / secondaire
	Résidence Service (oui/non)
	Présence d'un syndicat coopératif (Oui/Non)
	Nombre d'ASL (Associations Syndicales Libres) Nombre d'AFUL (Associations Foncières Urbaines Libres) Nombre d'Union de Syndicats
	Nombre de lots (total, habitation, « principaux », stationnements)

Données financières <i>(cf. zoom au dos)</i>	Premier exercice comptable oui / non
	Dates (début exercice, fin d'exercice et AG approuvant les comptes)
	Montants des charges (courantes, exceptionnelles)
	Montant des dettes fournisseurs, rémunérations et autres
	Montant des impayés et nombre de copropriétaires débiteurs de plus de 300 € (facultatif pour les copropriétés < 10 lots principaux)
	Montant du fonds de travaux
Présence d'employés	

Où trouver les données financières ?
Les montants demandés figurent notamment dans les **annexes comptables du décret n° 2005-240 du 14 mars 2005** (cf. zoom au dos)

Données administratives et judiciaires	Arrêtés code de la santé publique sur les parties communes (date d'arrêt, date de mainlevée)
	Arrêtés de péril sur les parties communes (date d'arrêt, date de mainlevée)
	Arrêtés sur les équipements communs (date d'arrêt, date de mainlevée)
	Mandat ad hoc (date de l'ordonnance de nomination, date de fin de mission)
	Ordonnance de carence (date de l'ordonnance)

Données techniques	Nombre de bâtiments par valeur d'étiquette d'énergie
	Période de construction
	Données sur chauffage : • Chauffage collectif, individuel ou mixte • Chauffage collectif urbain ou non • Energie utilisée pour un chauffage collectif ou mixte non urbain
	Nombre d'ascenseurs

Où trouver les données techniques ?
Les valeurs d'étiquette d'énergie figurent notamment sur le Diagnostic de Performance Energétique (DPE) des bâtiments



DOCUMENTS POUR L'IMMATRICULATION ET LE RATTACHEMENT DE COPROPRIETES

Pour procéder au **rattachement** à votre compte d'une copropriété **lors d'une immatriculation initiale** ou lorsque vous n'avez pas été déclaré représentant légal par votre prédécesseur, vous devez transmettre :

- **Les dates de début et de fin du mandat de syndic**
- **Le contrat de syndic ou PV de l'AG approuvant le mandat de syndic en PDF**
- **Pour un syndic coopératif : le contrat de syndic ou le PV d'AG désignant les membres du conseil syndical et le PV du conseil syndical élisant le syndic en PDF**



ZOOM SUR LES DONNEES FINANCIERES

Les données financières nécessaires à l'immatriculation des copropriétés doivent être reportées depuis le dernier exercice clos des comptes de la copropriété (annexes 1 et 2 du décret n°2005-240 du 14 mars 2005).

C - DETACHATION FINANCIERE ET TRESORERIE		C - DETACHATION FINANCIERE ET TRESORERIE		C - DETACHATION FINANCIERE ET TRESORERIE	
Tableau	Exercice précédent	Exercice clos	Tableau	Exercice précédent	Exercice clos
40 Fonds perdus			40 Fonds perdus		
41 Dépense de fonds disponibles en banque (2)			41 Dépense de fonds disponibles en banque (2)		
42 Caisse			42 Caisse		
43 Titres			43 Titres		
44 Créances			44 Créances		
45 Dettes			45 Dettes		
46 Charges			46 Charges		
47 Produits			47 Produits		
48 Autres			48 Autres		
49 Total			49 Total		

Annexe 1

- Les charges pour opérations courantes de l'exercice clos correspondent au **total I** du budget réalisé pour l'exercice clos de l'annexe ° 2 (cercle rouge I).
- Les charges pour travaux et opérations exceptionnelles de l'exercice clos correspondent au **total II** du budget réalisé pour l'exercice clos de l'annexe ° 2 (cercle rouge II).
- Les montants des dettes fournisseurs correspondent aux comptes **401 et 42 à 44** du dernier exercice clos, figurant dans l'annexe 1 (cercle vert).

CHARGES POUR OPERATIONS COURANTES					
Pour l'exercice clos			Pour le titre de budget prévisionnel		
Exercice précédent	Exercice clos	Exercice clos	Exercice clos	Budget prévisionnel	Budget prévisionnel
approuvé	réalisé	à approuver	réalisé	en cours	à voter
Mont	Mont	Mont	Mont	Mont	Mont
60 Achats de matières et fournitures					
602 Eau (sauf pour piscine)					
602 Electricité					
602 Chauffage, énergie et combustibles					
602 Gaz					
61 Services extérieurs					
612 Nettoyage des locaux					
612 Location immobilière					
613 Location mobilière					
614 Contrats de maintenance					
615 Entretien et petites réparations					
616 Primes d'assurance					
62 Frais administratifs					
622 Subvention de crédit sur gestion copropriété					
622 Autres honoraires de syndic					
62 Autres (autres que 621 et 622)					
63 Droits et taxes					
63 Frais de personnel					
64					
65					
66					
67					
68					
69					
70					
71					
72					
73					
74					
75					
76					
77					
78					
79					
80					
81					
82					
83					
84					
85					
86					
87					
88					
89					
90					
91					
92					
93					
94					
95					
96					
97					
98					
99					
100					
101					
102					
103					
104					
105					
106					
107					
108					
109					
110					
111					
112					
113					
114					
115					
116					
117					
118					
119					
120					
121					
122					
123					
124					
125					
126					
127					
128					
129					
130					
131					
132					
133					
134					
135					
136					
137					
138					
139					
140					
141					
142					
143					
144					
145					
146					
147					
148					
149					
150					
151					
152					
153					
154					
155					
156					
157					
158					
159					
160					
161					
162					
163					
164					
165					
166					
167					
168					
169					
170					
171					
172					
173					
174					
175					
176					
177					
178					
179					
180					
181					
182					
183					
184					
185					
186					
187					
188					
189					
190					
191					
192					
193					
194					
195					
196					
197					
198					
199					
200					

Annexe 2



ZOOM : IDENTIFIER LA PARCELLE CADASTRALE D'UN BÂTIMENT

1 Lors de l'immatriculation d'une copropriété, vous devez saisir son adresse. Le Registre est connecté avec un outil IGN de géolocalisation des adresses. Lorsque l'adresse saisie n'est pas géolocalisable, la fenêtre d'information reproduite ci-contre apparaît.

CONFIRMATION DE L'ACTION

Nous ne parvenons pas à localiser l'adresse saisie. Souhaitez-vous conserver cette adresse ?

2 Si la copropriété n'a pas d'adresse précise, ou si son adresse de référence n'a pas été géolocalisée automatiquement, vous devez saisir dans le registre les coordonnées de la (des) parcelle(s) cadastrale(s) correspondante(s). Ces données figurent généralement dans le règlement de copropriété. En cas de doute vous pouvez procéder à une recherche sur le site du cadastre : cadastre.gouv.fr

Parcelle 169 - Feuille 000 EO 01 - Commune : LILLE (59)

PARCELLES CADASTRALES

Code postal	<input type="text" value="59000"/>	Code INSEE	<input type="text" value="59350"/>	<input type="button" value="Ajouter"/>
Commune	<input type="text" value="LILLE"/>	Préfixe	<input type="text" value="000"/>	
Commune absorbée	<input type="text"/>	Section	<input type="text" value="EO"/>	
		Numéro de parcelle	<input type="text" value="0169"/>	

3 Les informations accessibles sur le site du cadastre (a) doivent être saisies dans le registre (b). Sous réserve qu'elles correspondent à une parcelle existante, les informations sont reconnues et saisies dans le registre (ci-dessous).

Code postal	Commune	Code INSEE	Préfixe	Section	Numéro de parcelle	Géolocalisation
59000	LILLE	59350	000	EO	0169	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="button" value="i"/>

Vous trouverez d'autres précisions sur les données sur le site du registre, via la rubrique « Aide » et les infobulles ou reportez-vous à l'arrêté du 10/10/2016



2016

